



02145605

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le 28.11.2002

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

INFIRMIERE MURIELLE HINANT

3. Forme juridique (en entier)

▷

Société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

rue Jean Jaurès, 6
Charleroi (Montignies-sur-Sambre)

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

A 19 907

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

Rectification de l'acte constitutif de société

7. Objet de l'acte

▷

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal dressé par le notaire Annie D'Haeyer, notaire à Dampremy, le dix-huit novembre deux mille deux, portant ensuite la mention

Enregistré à Charleroi, III, le vingt-cinq novembre deux mille deux, volume 230, folio 66, case 12, un rôle, sans renvoi Reçu. vingt-cinq euros (25 €) Signé pr L'Inspecteur Principal M POELMAN

Il résulte qu'il y a lieu de rectifier l'erreur commise dans l'acte constitutif de la société « INFIRMIERE MURIELLE HINANT » reçu par Maître Annie D'Haeyer, Notaire à Dampremy, le dix-sept octobre deux mille deux, quant à la nature de ladite société. Il s'agit d'une société civile et non commerciale ayant pris la forme d'une société privée à responsabilité limitée. Il y a donc lieu de supprimer toute référence à la nature commerciale et la remplacer par la nature civile de la société et remplacer l'article 1 des statuts comme suit

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

« La société civile ayant emprunté la forme d'une

Numéro du cheque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

Société Privée à Responsabilité Limitée Unipersonnelle est formée sous la dénomination : INFIRMIERE MURIELLE HINANT ».

Il y a également lieu de préciser que le gérant statutaire désigné dans l'acte constitutif de la société pour une durée illimitée est Madame Murielle HINANT, domiciliée à Trazegnies, rue de la Poste, 1

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre pour le Moniteur Belge.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' followed by a vertical line and a small flourish.

Déposée en même temps: une expédition de l'acte